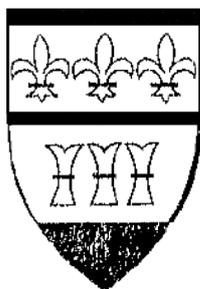




QUÉZAC



MONTBRUN



SAINTE-ÉNIMIE

Bulletin spécial commune nouvelle

ÉDITO

Comme vous pouvez le constater, ce bulletin est un numéro spécial consacré à la création de la commune nouvelle GORGES DU TARN CAUSSES.

Beaucoup d'entre vous ont participé aux réunions publiques organisées en mai pour présenter ce projet. Par ailleurs dans plusieurs bulletins et dès janvier 2015 à l'occasion des vœux de la municipalité, la perspective d'une commune nouvelle s'étendant d'Ispagnac à La Malène, était clairement évoquée.

Cette hypothèse reposait sur le constat des liens existants de façon naturelle et depuis longtemps, entre nos territoires d'une part, et d'autre part sur la nécessité, dans un contexte général de complexité croissante de la gestion municipale, couplée à une baisse des dotations, de se regrouper

pour faire face à l'enjeu majeur : celui du meilleur service rendu à la population.

Tout au long de l'année 2015 des réunions entre élus des 5 communes : Ispagnac, Quézac, Montbrun, La Malène et Sainte Énimie ont permis de tracer le contour d'une future commune nouvelle reposant, pour les communes fondatrices, sur la volonté de fédérer les communes existantes dans un territoire viable avec un champ d'action plus efficace, tout en pérennisant chaque commune et en respectant l'identité de chacune.

Toutefois pour des raisons que nous n'avons pas à juger, deux communes n'ont pas souhaité porter la démarche jusqu'à son aboutissement et le projet, ainsi que vous le savez, regroupe nos communes de Montbrun, Quézac et Sainte Énimie.

Notre volonté, ainsi que nous vous l'avons indiqué au cours des réunions publiques, est de mutualiser nos moyens humains, matériels et financiers pour constituer une agglomération en milieu rural permettant d'assurer le développement et l'attractivité du territoire en matière de tourisme, d'activité agricole, artisanale et commerciale. Cette démarche s'inscrit aussi dans la volonté de respecter une représentation équitable de chaque commune au sein de la commune nouvelle et une égalité de traitement entre les habitants des communes déléguées.

Conscient qu'un tel projet qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017, interroge chacun d'entre vous, nous organiserons des réunions d'information sur les conséquences pratiques de la création de la commune nouvelle et des 3 communes déléguées et vos suggestions seront les bienvenues.

Flore Thérond, maire de QUÉZAC
Alain Chmiel, mairie de SAINTE-ÉNIMIE
Jean-Luc Michel, maire de MONTBRUN



Mairie de QUÉZAC

Rue de la source minérale
48320 QUÉZAC
04 66 44 21 26
mairie.quezac@wanadoo.fr



Mairie de MONTBRUN

Le Village
48210 MONTBRUN
04 66 48 55 21
montbrun.mairie@wanadoo.fr



Mairie de SAINTE-ÉNIMIE

Route de Mende
48210 SAINTE-ÉNIMIE
04 66 48 50 09
mairie-sainte-enimie@wanadoo.fr

UN CONSTAT

Nos « petites » communes rurales faibles en densité de population ont de plus en plus de difficultés à se maintenir dans le millefeuille administratif et à jouer pleinement leur rôle de politique locale au service de la population.

En effet, on vit une époque où :

- les régions s'agrandissent – ainsi, le Languedoc–Roussillon fusionné avec Midi-Pyrénées devient la région OCCITANIE ;

- les départements demeurent, mais pour quelles compétences et pour combien de temps ?

- Les communautés de communes (com-com) s'agrandissent – notre com-com actuelle des Gorges du Tarn et des grands causses composée des communes de Mas-St-Chély, La Malène, Ste-Énimie, Montbrun, Quézac va se fondre au 1^{er} janvier 2017 dans une grande intercommunalité où fusionneront les com-com de la vallée de la Jonte, de Florac Tarnon-Mimente et la nôtre ; ce sera au total 23 communes qui vont devoir travailler ensemble sur un vaste territoire comprenant les Gorges du Tarn, de la Jonte, le causse Méjean et une partie du Causse de Sauveterre et des Cévennes ;

- des organismes tels le groupe d'actions locales (GAL), les syndicats mixtes, ou les Parcs régionaux ou nationaux... exercent sur ces mêmes territoires des compétences propres complexifiant les relations entre toutes ces instances ;

- l'Europe dont la réglementation impacte nos territoires et dont les financements nécessitent pour y accéder des compétences administratives complexes et souvent absentes dans nos petites équipes.

Que se passe-t-il aujourd'hui pour nos communes ?

- de moins en moins de compétences : bientôt l'eau et l'assainissement, la planification d'urbanisme (PLUI) partiront aux communauté de communes ;

- des difficultés à maintenir la compétence des services administratifs compétents au regard des procédures toujours plus complexes et nombreuses ;

- des difficultés pour optimiser le travail des services techniques ;

- des dotations de l'État à la baisse ;

- des contraintes toujours plus lourdes résultant souvent du principe de précaution de plus en plus présent et d'une obligation de préserver, pour les générations futures, notre environnement déjà beaucoup altéré ;

- et des administrés toujours en demande, à juste titre, de réelles politiques locales de développement, d'un maintien et d'un développement de services publics de qualité (administratif, enfance et jeunesse, urbanisme...) et des élus accessibles et impliqués.



POURQUOI UNE COMMUNE NOUVELLE ?

Suite à ce constat, il faut d'évidence se demander si nos communes rurales peuvent se maintenir tout en continuant à jouer leur rôle ?

Nous élus avons discuté de cette situation et avons opté de faire le choix de nous unir pour être plus fort. Pour se doter de services administratifs qui pourront se spécialiser, pour que les services techniques soient en mesure de répondre aux attentes de la population, pour que les élus de cette future entité parlent d'une seule et même voix dans l'intérêt d'un nouveau territoire communal, et notamment au sein de la future communauté de communes dans laquelle chaque représentant de commune devra être capable de faire entendre la voix qu'il portera. De plus, nos 3 communes travaillent ensemble depuis maintenant plusieurs années au sein de la communauté de communes des Gorges du Tarn et des grands causses, ce qui a permis à chacun de bien connaître le territoire et les problématiques de chacune des communes et également de développer un esprit d'équipe et un travail dans l'intérêt d'un territoire plus vaste que sa propre commune.

Au-delà de cette union pour la force, il y a aussi la « carotte » : un maintien des dotations de l'État pour les communes nouvellement créées. Cet argument n'est certainement pas le meilleur quand il s'agit de modifier une organisation territoriale mais il n'est pas à négliger. Il aura certainement accéléré la création de cette nouvelle commune mais chacun conviendra que ce projet demandera beaucoup de travail, de temps, au départ, pour mettre en place une structure efficace.

UN PROJET

Au-delà de la volonté de maintenir des services publics de qualité, nécessaires au maintien des populations, ces territoires fusionnés possèdent les mêmes secteurs d'activités et ont les mêmes préoccupations et contraintes.

Le développement de ce territoire passera nécessairement d'une part, par un tourisme moderne, offrant des commerces et des hébergements variés, et d'autre part par une agriculture raisonnée et ouverte à l'agrotourisme. Il s'agit également de favoriser le maintien des commerces en place et des différentes entreprises d'artisanat, tout en permettant l'installation de nouveaux arrivants.

Le territoire doit composer avec des contraintes d'urbanisme de plus en plus lourdes auxquelles les élus doivent trouver des solutions.



L'INFORMATION AUX HABITANTS

Des réunions publiques ont exposé ce travail : à Blajoux lundi 2 mai, 30 participants, de Blajoux, du Villaret, de Montbrun ; à Quézac mardi 3 mai, autant de participants, principalement de Quézac, Fayet et quelques habitants d'Ispagnac ; à Sainte-Énimie mardi 31 mai, 40 participants principalement de Sainte-Énimie mais aussi des autres villages de la commune.

Ces réunions ont permis de présenter les 3 communes aux habitants et d'explicitier ce projet. Ce fut des moments d'échanges et le recueil des réflexions de chacun.

Dans l'ensemble, la population adhère au projet, certains sont convaincus, d'autres un peu plus résignés, conscients que notre monde est en mouvement et que nous devons nous y adapter.



Certains sont opposés, pour plusieurs raisons :

« *des communes manquent au projet : La Malène, Mas Saint Chély, Ispagnac* ». Il n'est pas vain de dire qu'elles ont toutes trois été sollicitées et que au moins deux ont fait partie, un certain moment, du projet. Leur absence n'est donc pas la volonté de nos 3 communes.

« *Un manque d'information, une mise en place trop rapide alors que ce projet n'apparaissait dans aucun des programmes de campagnes* ». S'il est vrai que les projets de campagne ne le mentionnaient pas, le travail a été mené sur plus d'une année et résulte d'une adaptation à la réalité et démontre une certaine réactivité.

« *Des amitiés politiques ? Une entente politique ?* ». Ce projet est un projet de territoire et d'avenir, partagé par toute les sensibilités présentes dans chaque équipe municipale.

Les principales questions posées au cours de ces réunions s'articulent autour de plusieurs domaines :

- la gestion des associations, notamment *Les P'tits cailloux*. Pas de changement quant aux partenariats existants ;
- les services, comme les écoles, la santé. Pas de changement aux usages de fréquentation ;
- la possibilité pour d'autres communes de rejoindre plus tard cette commune nouvelle. Oui, à condition qu'elles adhèrent au premier projet ;
- le maintien des mairies actuelles ouvertes au public : *Quézac, Montbrun et Sainte-Enimie*. La volonté des élus d'aujourd'hui est bien sûr que ces 3 entités perdurent, et pour cela il est prévu que les 3 mairies actuelles deviennent mairies déléguées ;
- la représentativité des communes actuelles dans le futur conseil en 2020.



MISE EN PLACE DE LA COMMUNE NOUVELLE

Les communes ont délibéré courant juin :

- Quézac le 09 mai 2016 (puis le 20 juin 2016 pour une modification du nom de la commune nouvelle) à 8 voix pour, 1 voix contre ;
- Montbrun le 20 mai 2016 à 5 voix pour, 1 contre et 1 abstention ;
- Sainte-Énimie le 06 juin 2016 à 11 voix pour et 3 voix contre.

Les délibérations concordantes mentionnent :

- les communes se regroupant : Sainte-Énimie (533 hab.), Montbrun (104 hab.) et Quézac (351 hab.), soit une population totale de 1008 habitants ;
- le nom de la nouvelle commune : GORGES DU TARN CAUSSES ;
- le chef-lieu de la commune nouvelle : SAINTE-ENIMIE,
- la composition du conseil municipal : maintien de tous les conseillers municipaux élus, soit 32 jusqu'en 2020 ;
- la date de création : le 1^{er} janvier 2017 ;
- le maintien des 3 communes fondatrices en communes déléguées et élection par le nouveau conseil de 3 maires délégués.

M. le Préfet a acté la création de la commune des GORGES DU TARN CAUSSES par son arrêté du 04 juillet 2016.

Avant le 1^{er} janvier 2017, du travail reste à accomplir, notamment la réorganisation des services administratifs et des services techniques.

Les agents travaillent de concert avec les élus pour trouver un mode de fonctionnement efficace et qui convienne au plus grand nombre.

La création d'une commune nouvelle implique quelques changements, parfois contraignants : adresses à modifier ; d'autres facilitateurs : possibilité de s'adresser à la mairie déléguée la plus proche du domicile pour toute formalité administrative.



5

Montbrun

ÉTAT DES LIEUX

Montbrun étend son territoire dans les gorges du Tarn et sur le causse Méjean, et comprend 11 hameaux pour une population totale de 101 habitants. La superficie est de 30 km². La longueur totale des voiries et rues communales est de 23 km. dont 20,369 km. de voies revêtues.

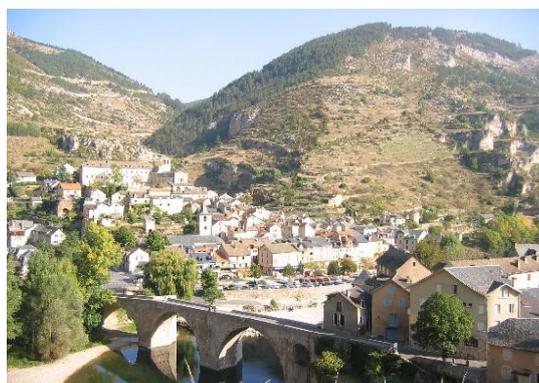
Quézac est composée de 11 hameaux dans les gorges du Tarn et sur les causses Sauveterre et Méjean. Une partie de son territoire est en zone cœur du PNC. Sa population est de 351 habitants et sa superficie de 26,9 km². La longueur totale des voiries et rues communales est de 27 km. dont 17,645 km. de voies revêtues.

Sainte-Énimie est constituée de 23 hameaux répartis sur une superficie de 87,34 km² principalement dans les gorges du Tarn et sur le causse de Sauveterre. Sa population est de 553 habitants et sa superficie de 87,3 km². L'altitude minimale est de 444 mètres et maximale de 1096 mètres. La longueur totale des voiries et rues communales est de 47 km. dont 34,742 km. de voies revêtues.

La densité va de très faible : 3,4 hab/km² (Montbrun) à faible : 13 hab/km² (Quézac).

La variation de population est plutôt stable depuis 2007.

Le territoire comprend un important taux de résidences secondaires : entre 54 et 60 % selon la commune. Et la part de logements vacants en 2012 oscille entre 3,4 et 6,2 %.

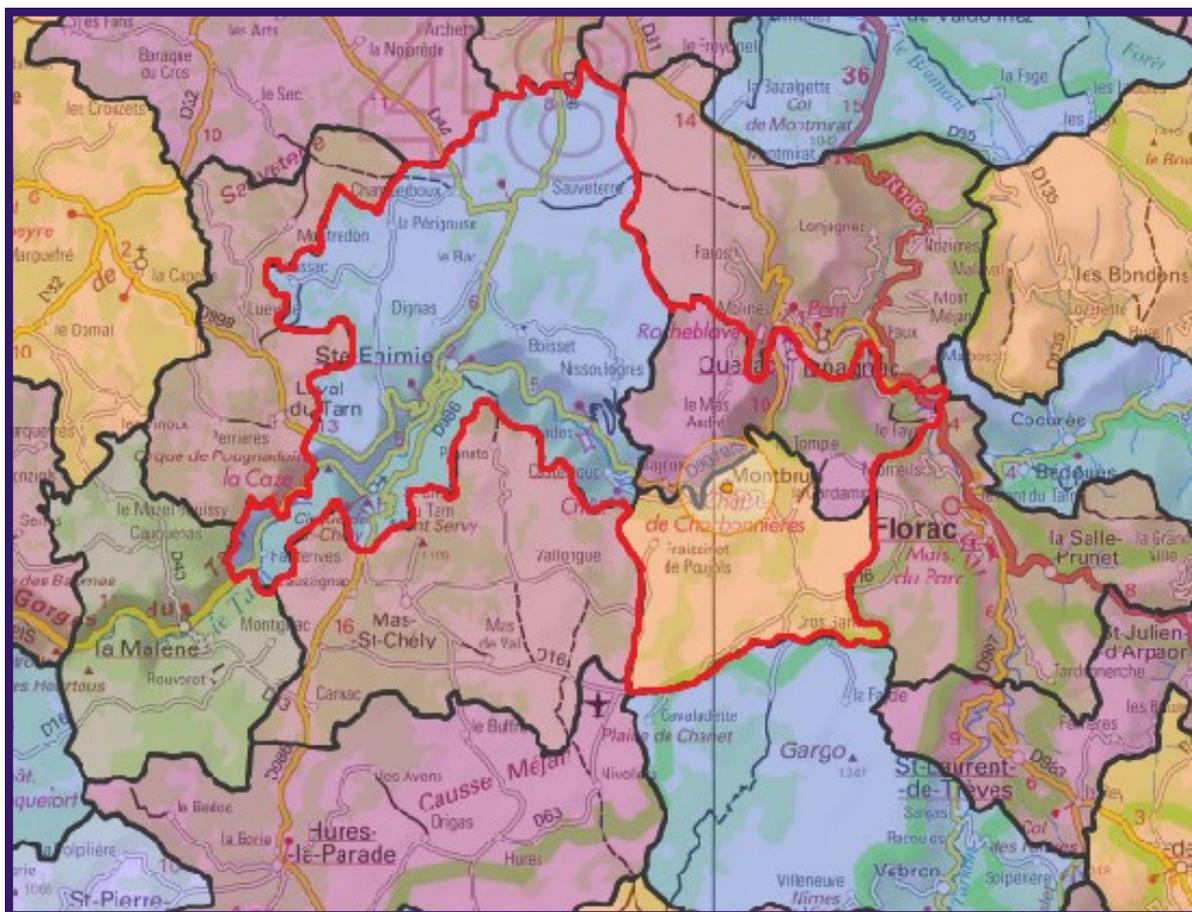


Sainte-Énimie

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE NOUVELLE

Les premières réflexions ont commencées quelques mois après les élections municipales. Le périmètre possible de cette future entité envisageait plusieurs hypothèses (de la Malène à Ispagnac). Toutefois, pour plusieurs raisons propres à chacune, certaines communes ont fait le choix de ne pas rejoindre, dans l'immédiat, ce projet.

Reste alors au terme de ce travail 3 communes motivées : Sainte Énimie, Montbrun et Quézac. Ce sont des communes semblables sur un grand nombre de points : que ce soit leur densité de population, la géographie, l'activité économique, l'environnement, l'histoire.



En effet, les communes de Montbrun, Quézac et Sainte-Énimie situées au cœur des gorges du Tarn sont constituées de hameaux dans la vallée, les gorges et sur les causses Méjean et Sauveterre.

Territoire caractérisé par une très faible densité de population et forte variation en période estivale.

Le contexte socio-économique est marqué par les activités agricoles et touristiques :

- Activités agricoles : essentiellement élevage extensif et agropastoralisme ;
- tourisme : développement des activités nautiques (barques et canoës) et sports de pleine nature (randonnées, escalades, etc.).

Toutes sont « communes touristiques » ; Sainte Énimie est également classée station de tourisme (renouvellement d'ici 2018) et plus beau village de France.

Elles appartiennent également à la communauté de communes gorges du Tarn et grands causses (24 917 km² et 1 307 habitants) créée le 1^{er} janvier 2003.

TERRITOIRE
ÉQUIPEMENTS / PATRIMOINE

	Montbrun	Quézac	Sainte Énimie
Services publics	Mairie, 1 cimetière.	Mairie, agence postale communale de Blajoux (ouverte le 01/07/16), 2 cimetières, 1 centre de loisirs.	Mairie, siège communauté de communes, syndicat mixte Opération grand site, office de tourisme interco., crèche intercommunale, déchetterie, gendarmerie, UTCD, bureau de poste, collège, école, 5 cimetières.
Équipements culturels et sportifs	1 salle communale, 1 musée, associations.	2 salles polyvalentes, foyer rural et associations, aires de jeux.	3 salles polyvalentes, bibliothèque (en cours), terrain multisports, salle de tennis de table, terrain de tennis, terrain de foot, base de plein air, foyer rural et associations, aires de jeux.
Commerces	1 Licence IV (Chambalon)	Boulangerie, 1 restaurant, 1 bar, 1 taxi.	Épicerie, boulangerie, tabac-presse, pharmacie, station service, taxi, restaurants et pizzerias, bars, commerces saisonniers.
Artisans et indépendants		Couverture, plaquisterie, peinture, herboriste, artisanat d'art.	Graphisme, poterie, production audiovisuelle, plomberie, ébénisterie, BTP.
Agriculture	Élevage, maraîchage.	Élevage.	Élevage.
Équipements touristiques	2 campings, 2 aires naturelles, chambre d'hôtes. <u>Capacité totale :</u> <u>1 233.</u>	Village de gîtes de Blajoux, 3 campings, gîtes, chambres d'hôtes. <u>Capacité totale : 1 944.</u>	Centre d'activités de plein air (location canoë, vélo...), 5 hôtels, 5 campings. <u>Capacité totale : 3 296.</u>

GOUVERNANCE

Actuellement, 3 maires, 9 adjoints et 20 conseillers municipaux. Le conseil municipal de la commune nouvelle sera donc composé de 32 conseillers municipaux ; 1 maire ; 3 maires délégués ; et maximum 30 % d'adjoints jusqu'en 2020.

	Quézac	Sainte Énimie	Montbrun
Maires	Flore THÉROND	Alain CHMIEL	Jean-Luc MICHEL
Adjoints au maire	1 ^{er} Pascal FRAZZONI 2 ^{ème} Patrick BOSC 3 ^{ème} Marie-Aude SAINT-PIERRE	1 ^{er} Anne-Marie MICCOLI 2 ^{ème} Jaclyn MALAVAL 3 ^{ème} Jean-Claude PUECH 4 ^{ème} François GAUDRY	1 ^{er} Christian MALHOMME 2 ^{ème} Didier VERNHET
Conseillers municipaux	Rolland MÉJEAN Gaspard PICANDET Lydie COUDERC Guillaume BELLATON Marthe PÉDULLA Claude BEAU	Marc PÉRES André BOIRAL Michelle GRANET Françoise MÉJEAN Geneviève ROUSSEAUX Elsa LIARDET Olivier BARTHEZ Laurette GELY Roland CARRUELLE Agnès BADAROUX	Serge MAURIN Isabelle PASCAL Gaëlle GOGLINS Chantal BOYER

FISCALITÉ

2014	Montbrun	Quézac	Sainte Énimie	Total		Taux	Montbrun	Quézac	Sainte Énimie
Bases nettes (euros)									
TH	167 000	540 000	1 052 000	2 057 000					
TFPB	106 000	387 000	811 000	1 517 000					
TFNPB	5 000	7 000	18 000	36 000					
CFE	6 000	38 000	94 000	181 000					
Produits nets									
TH	16 000	42 000	101 000	187 000					
TFPB	9 000	25 000	89 000	150 000					
TFNPB	6 000	9 000	28 000	52 000					
CFE	1 000	6 000	18 000	35 000					
						TH	9,59 %	7,87 %	9,6 %
						TFPB	8,03 %	6,41 %	11 %
						TFNPB	108,64 %	118,12 %	154,77 %
						CFE	21,84 %	16,15 %	19,72 %